

POINT COMMUNE

N° 5 > Juin 2003

Intégration des étrangers

Moudon > Journée des Communes Vaudoises

Vote par correspondance > Bilan



Municipalités Services techniques > un dialogue constant au service du public

C'est dans un partenariat bien compris entre les organes politiques - **décisionnels** - et les chefs des Services techniques - **opérationnels** - qu'une ouverture au public efficace peut être réalisée dans nos communes.

La raison d'être de l'AVIATCO (Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux) - voir «Point de départ» - trouve ses racines dans le terroir de ce Canton, où chacun aime à se reconnaître, que ce soit en consultant le cadastre de son lieu de résidence, le Plan d'affectation communal, le Plan directeur des circulations, ou bien d'autres documents légaux encore... (ah, l'amour des lois cher aux Vaudois!).

Dans ces domaines, la courroie de transmission entre nos politiciens de milice et le peuple consultant, c'est pratiquement toujours le technicien communal, l'ingénieur de Ville ou l'architecte des bâtiments, suivant l'appellation donnée, chaque entité locale ayant la liberté du nom de baptême.

Quoi qu'il en soit, au niveau du droit foncier, de la police des constructions, de la gestion des fluides, de l'entretien routier, de l'évacuation des déchets et moult autres préoccupations encore, chaque citoyen a une fois ou l'autre l'occasion de se frotter à quelques notions rébarbatives, même s'il n'est pas architecte, Municipal ou Conseiller communal !

L'AVIATCO incite par conséquent tous les partenaires politiques, économiques, constructeurs, propriétaires, etc., à venir consulter le chef de l'urbanisme, des travaux ou des bâtiments de sa commune en amont de tout projet.

De cet échange constructif naîtra une meilleure approche pour une gestion harmonieuse du territoire de nos communes, tenant compte des intérêts de chacun, l'économie et le développement durable étant bien plus complémentaires qu'il n'y paraît à première vue.

J'en appelle donc à une amélioration du dialogue et de la collaboration entre tous les acteurs concernés.



Edito > François Jaccard
Président de l'AVIATCO

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

Sommaire

N° 5 > Juin 2003

4

Point de mire >
Intégration des étrangers

7

Point de départ >
25 ans de l'AVDCH

8

Point de départ >
20 ans de l'AVIATCO

9

Point de départ >
50 ans de l'ACPMV

11

Journée des Communes
à Moudon
> Billet du syndic

12

Présentation de
la commune de Moudon

15

> Point des activités
> Manifestations
du Bicentenaire

17

Point Flash >
Les effets des bilatérales
sur les marchés publics

18

Vote par correspondance
> Bilan et perspectives

19

Cours à l'intention
des boursiers...

21

Point Bibliographie



Intégration des étrangers > où en est-on?

Depuis le 14 avril 2003, le Canton de Vaud est doté d'une nouvelle Constitution qui prévoit, à son article 68, que:

«L'Etat facilite l'accueil des étrangers. L'Etat et les communes favorisent leur intégration dans le respect réciproque des identités et dans celui des valeurs qui fondent l'Etat de droit».

Lors des débats de l'assemblée constituante, cet article a été adopté par 138 oui, 1 opposition et 0 abstention. Suite au vote favorable du peuple vaudois du 22 septembre 2002, il est applicable depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Charte Cantonale.

Il est intéressant de noter que les débats de l'assemblée constituante ont permis de clarifier la notion d'intégration: une politique d'intégration ne vise pas l'assimilation des étrangers, mais a pour objectif de permettre aux étrangers habitant le Canton de vivre et de travailler en harmonie avec la population

locale, de participer à la vie de la collectivité, en acceptant et respectant ses usages et ses règles fondamentales, mais sans pour autant renier leurs origines ou leur culture. Il s'agit en fait d'admettre les principes de l'ouverture, de la tolérance, du dialogue et des échanges, grâce auxquels l'intégration des immigrés, par le respect réciproque des identités et des valeurs est vécue comme une richesse pour le Canton et ses habitants.

Que fait l'Etat en matière d'intégration?

Pour définir et mettre en place la politique d'intégration qu'il entend mener, le Conseil d'Etat s'appuie actuellement sur deux piliers: la Chambre Cantonale Consultative des Immigrés (CCCI) et le délégué à l'intégration des étrangers et à la prévention contre le racisme.

La Chambre Cantonale Consultative des Immigrés a été créée par le Conseil d'Etat le 4 février 1998. Elle est composée de représentants des principales communautés étrangères établies dans le Canton, de délégués des partis politiques ayant des députés au Grand Conseil, de membres de l'administration cantonale issus des services concernés par le séjour et l'établissement d'étrangers sur sol vaudois, ainsi que d'un

représentant des communes, en l'occurrence la secrétaire générale de l'UCV. Le mandat donné à la chambre est le suivant:

- constituer une interface entre les administrés et les autorités, notamment en contribuant sur le plan cantonal à la solution de problèmes spécifiques aux immigrés
- être un lieu de dialogue et d'information réciproque entre la population suisse et les étrangers résidant dans le Canton de Vaud
- préparer un avant-projet de loi cantonale sur l'intégration des étrangers
- préparer à l'intention du Conseil d'Etat un rapport définissant une future politique en matière d'intégration des étrangers
- faire un rapport annuel de ses activités au Conseil d'Etat.

Le 24 juin 2002, le Conseil d'Etat a réélu les membres de la CCCI pour la présente législature, il en a désigné le nouveau président en la personne de M. Josef Zisyadis et a assigné à la Chambre deux missions supplémentaires:

- étudier et documenter la problématique de l'intégration des étrangers dans le Canton de Vaud, sous ses divers aspects



M. Frédéric Chevallay, le délégué cantonal à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme

● émettre des recommandations sur des questions générales relatives aux étrangers, sur le modèle de la Commission fédérale des étrangers.

Conformément au mandat reçu, la CCCI a élaboré un projet de loi et un message à l'intention des députés, documents achevés en 1999. Pour l'heure, aucune suite n'a été donnée, tout ayant été bloqué en raison des travaux de l'assemblée constituante, puis de la votation populaire sur la nouvelle constitution et enfin pour ne pas court-circuiter la planification de mise en œuvre des lois découlant de la nouvelle Charte Cantonale.

La CCCI s'est également attelée à d'autres tâches: elle a tissé des liens avec les commissions **«Suisse-Etrangers»** de plusieurs villes vaudoises et avec de nombreuses associations oeuvrant en faveur de l'intégration des personnes étrangères, ainsi qu'avec un certain nombre de communautés étrangères établies dans notre Canton. Afin de dresser un tableau de la situation et d'inventorier les besoins en la matière, elle a constitué 4 groupes de travail internes chargés d'approfondir certains thèmes et de formuler des propositions qui, une fois retenues par la CCCI, seront ensuite soumises au Conseil d'Etat:

● Le groupe **«Intégration droit de vote et naturalisation»** a mis en évidence les

moyens permettant d'accélérer les procédures de naturalisation et les actions à entreprendre pour sensibiliser les communes, les partis politiques et les associations à la nécessité de développer l'information et la communication auprès des collectivités étrangères sur les sujets soumis aux votations auxquelles elles pourront désormais participer.

● Le groupe **«Social et Travail»** a recensé les mesures à prendre pour développer une réelle politique d'accueil permettant d'informer les nouveaux arrivants sur les us et coutumes du pays, le fonctionnement des institutions, les adresses des principales administrations auxquelles ils peuvent s'adresser, leurs droits et devoirs, ainsi que les prestations qui peuvent leur être utiles, cas échéant. Sans recourir à de grands moyens financiers, il suffirait, dans un premier temps, de disposer d'un «guichet» dans chaque commune et de documents à distribuer mentionnant tous les renseignements évoqués ci-dessus. L'apprentissage de la langue française et la lutte contre l'isolement - par le biais de cellules d'entraide et par la création d'un réseau d'assistance sociale en collaboration avec les associations déjà actives sur le terrain - constituent également des moyens favorisant l'intégration des étrangers. Toutes les questions relatives aux différents permis, au

travail au noir et à l'insertion des étrangers dans le monde du travail sont également étudiées par ce groupe de travail.

Dans cette optique, il s'agit de favoriser l'accès à des formations professionnelles certifiées permettant de sortir de la précarité et de l'assistance. A cet égard, des actions telles que celles de la Bourse à Travail (rue Curtat 6, à Lausanne) qui a mis en place une formation de femme de ménage à l'intention des immigrées, constituent des réponses appropriées à ce genre de problème.

● Le groupe **«Ecole et Formation»** s'est préoccupé de l'intégration des jeunes - écoliers et adolescents - ainsi que de leurs familles, par le biais de l'école et de la formation professionnelle. Afin que les parents comprennent de quoi il en



Deux piliers pour une politique d'intégration: la CCCI et le délégué cantonal



retourne et puissent être associés aux choix pédagogiques et professionnels de leurs enfants, les pouvoirs publics devraient leur fournir des brochures, dans une langue accessible, leur expliquant le système scolaire vaudois, ses objectifs, les matières enseignées, les mesures d'appui à disposition, etc. Favoriser la recherche de places d'apprentissage à la sortie de l'enseignement obligatoire, ou - à défaut - occuper ces jeunes afin de leur éviter de sombrer dans l'oisiveté ou la délinquance, sensibiliser les enseignants et les formateurs aux différentes situations socioculturelles auxquelles ils vont être confrontés et devoir répondre, constituent quelques-unes des pistes d'actions recensées dans le catalogue de mesures envisagées par ce groupe de travail.

● Un quatrième groupe de travail s'est chargé d'organiser *les Assises de l'immigration*, journée de réflexion et d'échange qui s'est déroulée le 6 juin, sur le thème suivant: participation politique des étrangers: droit de vote et d'éligibilité.

Ce sujet a été retenu afin d'être en phase avec ceux qui élaborent le projet de loi destiné à concrétiser cette disposition de la nouvelle constitution.

L'objectif de la CCCI est de pouvoir organiser une manifestation de ce type chaque année, centrée sur l'un ou l'autre des aspects du problème de l'intégration des étrangers.

Le délégué cantonal à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme

Créé par le Conseil d'Etat en décembre 2001, ce nouveau poste est rattaché à la chancellerie d'Etat. Il a été confié à M. Frédéric Chevallay, avec la mission suivante:

● documenter les différents aspects de la problématique telle qu'elle se présente dans le Canton de Vaud

● proposer des axes stratégiques sur lesquels le Conseil d'Etat fondera sa politique en la matière

● proposer l'organisation nécessaire à la mise en œuvre et à la conduite de la politique gouvernementale

● proposer missions et cahier des charges du délégué en tenant compte des missions des différents départements et services.

Depuis son entrée en fonction, le 1er janvier 2002, M. Chevallay s'est attelé à la tâche. Il a élaboré les différents documents et rapports souhaités par le Conseil d'Etat; il a rédigé une version plus complète du projet de loi sur l'intégration que celle concoctée par la CCCI, ainsi que l'exposé des motifs y relatifs. Il a défini un programme d'action et prévu des axes stratégiques. Le Conseil d'Etat ne s'étant pas encore prononcé sur ses diverses propositions, il ne nous est malheureusement pas possible d'en dévoiler le contenu. Tout au plus peut-on affirmer que M. Chevallay considère qu'il a un rôle de coordinateur à jouer entre la Confédération (la Commission fédérale des étrangers) et le Canton de Vaud d'une part, et entre le Canton (la CCCI) et les communes, plus particulièrement les commissions communales Suisse-Etrangers, d'autre part. Sur ce dernier point, M. Chevallay a établi des contacts avec les commissions communales existantes (à Lausanne, Morges, Moudon, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains) et s'efforce de persuader les municipalités d'autres communes à la nécessité de se doter d'une telle structure.

Vues de l'extérieur, les choses paraissent figées et la lecture du rapport du Conseil d'Etat sur le programme de mise en œuvre législative de la nouvelle Constitution nous conforte dans ce sentiment. En effet, on peut y lire en page 8 (EMPD 85

mars 2003): «la quatrième catégorie (d'adaptations légales, au rang desquelles nous concluons que l'intégration des étrangers appartient) concerne les dispositions constitutionnelles fixant des jalons à la politique cantonale. Celles-ci... se bornent la plupart du temps à dire que l'Etat et/ou les communes agissent dans un domaine déterminé, sans indiquer la nature exacte de cette action. Vu le nombre important des dispositions - souvent formulées d'une manière peu contraignante - qui relèvent de cette catégorie, elles devront être examinées de cas en cas selon les procédures législatives ordinaires au gré des projets sectoriels menés tant par le Conseil d'Etat que par le Grand Conseil».

Il ressort de ce texte alambiqué que ce genre de dispositions constitutionnelles ne figure pas dans les priorités immédiates de nos autorités et qu'elles s'abstiennent de se fixer des échéances à leur propos.

Ce constat pessimiste est tempéré par la découverte, dans le programme de législature 2003-2007 du Conseil d'Etat, révélé le 19 mars 2003, de la volonté affichée, en page 14 d'*«adopter rapidement une loi sur l'intégration»*. Certes, le coût de cette opération n'est pas évalué dans la planification financière établie pour cette période. Forts de cette assurance, nous sommes néanmoins en droit d'espérer que cette loi verra le jour avant la fin de la présente législature. Nous ne pouvons, à cet égard, que nous réjouir que le Conseil d'Etat admette, par cette promesse, qu'elle constitue un outil indispensable à la cohésion sociale de ce canton.

i A suivre >>>

Dans le prochain numéro, les activités des différentes chambres et commissions communales seront présentées.





L'AVDCH: 25 ans et 4 Présidents.
De droite à gauche dans l'ordre d'exercice: MM. Charles Radice, Jean-François Grüter, Daniel Perrin et Mme Claude Petit

Les 25 ans de l'AVDCH > une assemblée générale «pas comme les autres»!

La 25e assemblée générale AVDCH s'est tenue le 28 mars dernier à Chavornay, en présence de 206 personnes. 113 autres membres ont pris la peine d'excuser leur absence.

Contrairement à l'habitude et compte tenu des décisions à prendre, le Service de la Population n'avait pas été convié.

Election du Comité:

Monsieur Daniel Perrin, Montreux, Président, et Madame Danièle De Luna, Gland, membre ont présenté leur démission.

Pour les remplacer et renforcer le Comité, l'Assemblée élit:

Monsieur Serge Hausmann, Morges
Monsieur Pierre-André Forestier, Bex
Monsieur Luc Pasquier, Orbe.

Madame Claude Petit, Yverdon-les-Bains, est élue Présidente.

Après la partie statutaire traditionnelle, le Comité explique l'inconfort de sa position vis-à-vis de l'autorité cantonale.

Sont évoqués l'évolution de la situation ces dix dernières années, l'absence de participation à l'élaboration de documents tels que les directives cantonales sur les accords bilatéraux, le règlement sur les taxes et la mise en œuvre des nouveaux documents d'identité.

Le Comité expose également la difficulté dans laquelle il se trouve d'être utilisé comme alibi, notamment lorsque son

avis n'est pas suivi lors de la consultation sur les circulaires et qu'ensuite lorsqu'une Commune expose les difficultés rencontrées pour l'application elle se voit répondre «mais cela a été accepté par votre Comité», ou la petite phrase assassine figurant sur les rejets de documents d'identité.

Certainement plus de la moitié des Municipalités vaudoises ont écrit à Monsieur le Conseiller d'Etat Chiffelle fin décembre-début janvier pour exprimer leur mécontentement quant à la répartition des taxes sur les documents d'identité. La réponse, reçue à la veille de l'Assemblée, montre de manière flagrante le manque d'estime dans lequel les Communes sont tenues par les autorités cantonales et la méconnaissance de leurs tâches.

Après un débat dans lequel des membres éminents se sont prononcés, les alternatives suivantes ont été mises au vote:

1. dissolution de l'Association
2. maintien du statu quo
3. recentrage des activités sur les intérêts des membres.

La première possibilité ne rencontre la faveur d'aucun membre; la deuxième non plus. La troisième est acceptée à l'unanimité, moins trois abstentions.

Après la fixation des lieux et date de la prochaine assemblée générale, qui se déroulera le 19 mars 2004 à Aubonne, l'assemblée assiste à un exposé de M. Marc Cheseaux, sous-directeur de l'ACI, sur le domicile fiscal.

Avant de conclure la séance par un apéritif offert par la Municipalité de Chavornay et un excellent repas, l'Assemblée attribue le titre de Membre d'Honneur à M. Daniel Perrin, qui se voit remettre à cette occasion le diplôme ad hoc ainsi qu'une attention.

Pour fêter dignement son 25e anniversaire, le Comité de l'AVDCH souhaitait offrir à ses membres un cadeau sortant de l'ordinaire.

Et ce n'est pas moins que **Yann Lambiel**, le célèbre imitateur de «La soupe est pleine», qui est venu animer l'après-midi.

Accompagné de sa partenaire Sandrine Viglino, il nous a offert un aperçu de ses extraordinaires talents de ventriloque, imitateur et chanteur. Le spectacle était de très haut niveau, le rire quasi ininterrompu des participants et la «standing ovation» de la fin ont montré le plaisir qu'ils y ont trouvé.



Texte > Mme Claude Petit, Présidente de l'AVDCH



ASSOCIATION VAUDOISE
DES CONTRÔLES D'HABITANTS
ET BUREAUX DES ÉTRANGERS
p.a. Contrôle des habitants
Rue Beau-Séjour 8
Case postale 2100
1002 Lausanne



20 ans de l'AVIATCO Association Vaudoise des Ingénieurs, Architectes et Techniciens Communaux

L'AVIATCO fête cette année ses vingt ans d'existence. Elle regroupe aujourd'hui plus de 70 membres actifs dans plus de septante Communes ou groupements de Communes vaudoises.

Sans but lucratif, hors de tout intérêt partisan, son unique objectif est de partager les compétences et les connaissances de ses membres qui sont représentants de tous types de services techniques attachés aux collectivités. Nous le vérifions souvent; partager une problématique particulière c'est bénéficier et faire bénéficier les autres du savoir-faire collectif. En effet, en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de domaines, de patrimoine bâti, d'assainissement, de collectes des rebuts, de voirie, de génie civil, de géomatique, de procédure, tous nos membres font au quotidien des tâches qui peuvent servir d'enseignement ou d'exemples à tous.

L'AVIATCO met au service des collectivités ses connaissances. Ainsi notre groupement est souvent consulté pour des projets de lois ou de modifications de règlements techniques mais aussi choisi spon-

tanément, par le biais de commissions, pour répondre à des préoccupations qui touchent ses membres telles que la loi sur les marchés publics ou la diffusion des données informatiques. Pourquoi réfléchir seul à des problèmes communs? A l'AVIATCO la concertation est reine.

Signalons enfin que l'AVIATCO s'enorgueillit de partager des problématiques intercantionales avec ses homologues valaisans regroupés au sein de l'AVST. Des contacts vont également être pris avec la représentation genevoise de nos professions.

Une fois n'est pas coutume, l'AVIATCO fait cette année la fête. Il est important de relever que notre association, si elle sait prendre le temps du verre de l'amitié, est en fait très studieuse. Elle se voit deux fois par an seulement en assemblée technique ou statutaire et fonctionne le reste du temps par courrier électronique. Ses membres sont donc en réseau pour un partage rapide d'informations utiles à nos pratiques professionnelles. Nous n'avons cependant qu'une fois vingt ans et c'est avec plaisir que le Comité a organisé,



Photos de haut en bas:
• Place devant l'Hôtel de ville de Lyon
• La Brasserie Georges 1838
• L'Opéra de Lyon
• A l'intérieur de l'Opéra

pour l'occasion, un week-end à Lyon avec au programme, la visite de l'Opéra de Lyon, une rencontre avec les services d'Urbanisme de la Ville, une visite guidée nocturne du concept «Lyon Lumière» et la découverte des aménagements des rives de la Saône. Dans ce programme chargé nous avons pris soin d'introduire un repas à la célèbre Brasserie Georges 1838 pour fêter notre anniversaire.

Nous remercions tous nos membres de leur participation active à la vie de l'association et souhaitons que nos travaux soient fructueux pour leur(s) Commune(s). Nous invitons toutes les Communes ou groupements de Communes, dotés de services techniques, qui ne feraient pas encore partie de notre association, à nous rejoindre afin d'accroître notre réseau.

Comité de l'AVIATCO
francois.jaccard@la-tour-de-peilz.ch

F. Jaccard La Tour-de-Peilz	Président
J.-J. Lavanchy Crissier	Vice-Président
C. Wüthrich Nyon	Trésorière
E. Bucher Payerne	Secrétaire
P. Robyr Yverdon-les-Bains	Point Commune

ACPMV > Historique Association des Chefs de Polices Municipales Vaudoises

A la fin de la guerre 1939-1945, à l'instigation d'Henri Mutrux, alors commandant de la police municipale de Lausanne, quelques chefs de police des principales villes et localités vaudoises éprouvèrent le besoin de se réunir périodiquement pour discuter de leurs problèmes, pour échanger des idées, des opinions, des points de vue, leurs soucis aussi, intéressant la profession de policier.

A l'origine, il s'agissait donc de réunions officieuses, présidées par le chef qui recevait ses collègues dans sa localité, car aucun comité n'avait été formé et aucune association constituée. Au départ, le nombre de participants variait entre 3 et 5.

Lors d'une mémorable assemblée à Lausanne, le 30 janvier 1953, en présence de 20 participants, l'objet principal de l'ordre du jour fut la création d'une association organisée corporativement en vue de la sauvegarde des intérêts des polices municipales vaudoises.

La première assemblée générale s'est tenue à Lausanne le 20 mars 1953, en présence de 21 participants.

Au cours des ans, l'Association prit immédiatement de l'importance, les effectifs s'accrurent rapidement et l'année suivante (1954), à l'assemblée générale de février à Rolle, elle comptait 27 communes membres.

En 1954 déjà, le commandant Henri Mutrux proposait la création d'une école de police mais, devant certaines oppositions, sa proposition ne fut pas maintenue.

En 1967, une première école d'aspirants de polices municipales vaudoises s'est déroulée du 6 février au 29 décembre, sous le commandement combien compétent, dévoué et fructueux de feu le commandant Emile Bontems, dont le dynamisme, l'ouverture d'esprit et la collaboration demeureront à jamais exemplaires.

Cette première école rassemblait 51 aspirants, soit:

- 18 aspirants lausannois
- 33 aspirants des autres polices municipales.

Pour 2003: coïncidence, les chiffres sont semblables, 51 au total

- 23 Lausanne
- 28 hors Lausanne

Plus proche de nous, les périodes actuelles sont source de remise en question, de changements. De gros projets, menés tambour battant par les comités successifs, ont permis d'améliorer l'efficacité des polices municipales (programme informatique commun, traitement des informations et rédaction facilitée des rapports, par exemple) ou de planifier des structures policières efficaces capables de faire face à une demande sécuritaire accrue pour les années à venir (Police 2000).

Des cours de formation continue pour le personnel rattaché à notre association sont mis sur pied chaque année dans les diverses palettes de notre activité.

L'association compte aujourd'hui:

25 chefs de police
20 officiers de police
50 membres retraités, honoraires et d'honneur

et a pour buts:

- a) de maintenir des contacts aussi étroits que possible entre ses membres;
- b) de parfaire leurs qualités humaines, professionnelles et intellectuelles;
- c) de défendre leurs intérêts dans la mesure de ses possibilités;
- d) de cultiver l'esprit d'union et de solidarité entre ses membres;
- e) d'entretenir des relations avec les autorités et toute organisation similaire de police.

Nous sommes fiers de fêter cette année notre jubilé de 50 ans, le 11 septembre prochain.



Bienvenue dans la Broye > à Moudon

Pour sa traditionnelle assemblée générale, l'Union des Communes Vaudoises a choisi de venir en terre moudonnoise.

Premier bourg important de la Broye moyenne lorsque l'on va de Lausanne en direction de Berne, Moudon s'étale au confluent de la Broye et de la Mérine à la fois dans le fond de vallée et sur son flanc ouest. Centre d'une contrée agricole fertile, chef-lieu de son district, notre commune assume volontiers son rôle de point de convergence d'intérêts régionaux en mettant à disposition de nombreux emplois dans l'industrie, le commerce, les services et certaines administrations officielles encore présentes.

Ce samedi 21 juin coïncide bien évidemment avec la fête de la musique. A ce titre et en collaboration avec les 32 communes du district, le Comité d'organisation vous a préparé un programme « sur mesure » afin de vous divertir tout au long de cette journée que nous souhaitons conviviale et ensoleillée.

Ce début d'été coïncide également avec la présentation du Barbier de la Corde, grande fresque originale écrite par Michel Bühler, qui se donnera en plein air jusqu'au 12 juillet. Plus de 200 acteurs musiciens, chanteurs et figurants vous attendent dans le cadre de ce spectacle soutenu par la Fondation du Bicentenaire.

Les autorités, comme la population moudonnoise, se réjouissent de vous accueillir en leurs murs, tout en vous souhaitant d'y passer un agréable moment.



Gilbert Gubler
Député-Syndic



POINT COMMUN(E)

Texte > Monique Fontannaz, historienne
Office du Tourisme Moudon
Photos > Office du Tourisme Moudon
> Jean-Marc Gallarotti

structure et superstructure, en fait un endroit remarquable. Sa reconnaissance comme «monuments d'intérêt national» par la Confédération en est une belle preuve, si besoin est. Les visiteurs peuvent y admirer également la riche collection du peintre vaudois Eugène Burnand, exposée dans le bâtiment du Grand-Air et le musée du Vieux-Moudon qui est installé dans la maison du Rochefort, récemment et magnifiquement restaurée (photo à droite). Pour compléter les points forts de cette partie de notre cité, notons encore le Château de Carrouge, où une fondation s'occupe de l'enseignement spécialisé pour enfants et le bâtiment des Anciennes-Prisons avec ses nombreuses salles géré par l'association Grenier Culture. De nombreux cours et spectacles s'y déroulent tout au long de l'année.

Historique de Moudon

Dès l'époque romaine, une agglomération s'est formée au croisement des grands axes européens, au confluent de la Broye et de la Mérine. Au début du Moyen Age, les habitants se réfugient sur la colline protégée par ces deux

Moudon, aujourd'hui

Si le commerce, l'artisanat, les institutions officielles et l'industrie sont bien implantés à Moudon, c'est surtout grâce à son rôle de chef-lieu de district que notre ville occupe la place qui est la sienne aujourd'hui. Il faut relever aussi une forte tradition paysanne, le 80% des 15 km² de son territoire se situant en zone agricole et en forêts. Rappelons que la construction de la ville débuta par la «Ville-Haute», où l'on y découvre de nombreux bâtiments qui attestent de la vie active d'autrefois en ces lieux. Une restauration complète récente, infra-





rivières, fortifiées vers 1130 par le comte de Genève, puis peut-être par les Zähringen vers 1190.

Ce premier bourg est conquis vers 1207 par le comte Thomas de Savoie, tout en restant sous la suzeraineté de l'évêque de Lausanne. Devenu point d'appui de l'expansion savoyarde en Pays de Vaud, il se développe rapidement au cours du XIII^e siècle. Le siège du bailliage de Vaud ayant été établi à Moudon par Pierre II de Savoie vers 1260, la ville devient un centre administratif et judiciaire où se réunissent régulièrement les Etats de Vaud. Le modèle de ses franchises est repris pour de nombreuses villes vaudoises.

En 1526, Moudon passe sous domination bernoise et adopte la Réforme, comme l'ensemble du Pays de Vaud. La ville reste à la tête d'une circonscription plus petite, dont le bailli réside à Lucens. Les deux siècles et demi de paix qui suivent favorisent le renforcement de l'administration communale et le développement de la bourgeoisie.

A la révolution, Moudon devient chef-lieu de district et s'adapte aux nouvelles conditions du trafic, toujours plus rapide: création de la ligne ferroviaire de la Broye en 1876, de la ligne de tram puis de bus du Jorat en 1902, de la route de Berne en 1964.

Particulièrement riche en patrimoine bâti, l'ensemble de la ville porte encore la marque de ces événements historiques. La rue du Château actuelle, dans

sa partie supérieure, correspond au noyau primitif; avec ses maisons à arcades et la grande tour subsistant de la forteresse seigneuriale, elle montre plusieurs points communs avec Berne et Fribourg.

Première extension au sud, la rue du Bourg occupe la crête d'un long éperon rocheux. Sa physionomie encore typiquement médiévale, avec ses hautes façades arrières prolongeant les falaises de molasse, a valu à la Ville-Haute de Moudon d'être classée site d'intérêt national.

La Ville-Basse s'est formée durant les premières décennies du règne de la maison de Savoie, autour de deux importants hôpitaux de voyageurs (Saint-Jean de Jérusalem et Saint-Bernard), de part et d'autre du pont Saint-Eloi; elle est fortifiée vers 1280, au moment où l'on construit l'église Saint-Etienne, la plus importante église gothique du canton après la cathédrale de Lausanne. Elle comprend encore de nombreux édifices civils majeurs, du XVII^e au milieu du XIX^e siècle.

Moudon vous accueille!

Logée dans un écrin de collines boisées, sur une boucle de la Broye, voici Moudon, ancienne capitale des Etats de Vaud savoyards.



Notre Cité est fière d'accueillir ce 21 juin 2003 la 94^e Assemblée des Délégués et heureuse d'animer cette journée des Communes vaudoises.

Au centre d'une contrée agricole fertile, chef-lieu de district, Moudon assume volontiers son rôle de point de convergence d'intérêts régionaux. Lorsque vous rejoindrez les différents pôles d'animations du centre ville, vous y découvrirez le charme discret d'autrefois à travers les nombreux témoins qu'elle a conservés de son riche passé. Au Vieux-Bourg, dans la Ville-Haute, les enfilades de maisons fleuries dont les galeries en bois surplombent les falaises, donnent à ce quartier classé d'intérêt national un cachet unique.

Bienvenue à Moudon!

Une bonne et riche journée à vous toutes et tous.



POINT FLASH



Point des activités

Date	Qui	Quoi	Où	Rens.
JUIN				
20	UCV	Comité	Moudon	
21	UCV	Assemblée des délégués	Moudon	
25	UCV	Conseil des «57»	Le Chenit	
27	AVDCH	Régionale Nord Vaudois	Baulmes	L. Pasquier, Orbe > 024 442 92 20
JUILLET				
01	UCV	Comité	Epalinges	
AOÛT				
26	UCV	Comité	Epalinges	
SEPTEMBRE				
à fixer	SPOP-AVDCH	Cours pour nouveaux préposés	Bussigny	S. Chemouny, SPOP > 021 316 46 59
11	UCV	Conseil des «57»	Ollon	
11	ACPMV	50e anniversaire de l'association	Lausanne et env.	Comité
26	ACVBC	Assemblée générale	Rougemont	
OCTOBRE				
03	AVSM	Assemblée générale	Aclens	
08+09	AVDCH	Cours de formation pour préposés CH/BE	Jongny	E. Aeschlimann, Pully > 021 721 31 40
27	UCV	Comité	Epalinges	
30	AVDCH	Régionale de la Broye	Faug	J. Regard, Palézieux > 021 908 04 12
NOVEMBRE				
07	AVDCH	Régionale «Agglo Lausanne»	Crissier	L. Isoz, Ecublens > 021 695 33 70
13	AVDCH	Régionale «La Côte»	Trélex	S. Hausmann, Morges > 021 804 96 00
19	UCV	Conseil des «57»	?	
25	UCV	Comité	Bussigny	
DÉCEMBRE				
17	UCV	Comité	?	

Spectacles

JUIN 18	Cossonay	Vu de la tour - Béni sois-tu carillonneur!
JUIN 20, 21, 27, 28	Signal de Bougy	Croisière en Vaud
JUIN 20, 21, 27, 28	Moudon	Le Barbier de la Corde
JUILLET 4, 5, 11, 12	Moudon	Le Barbier de la Corde
AOÛT 1er	Thierrens	Rêve au bord d'un bois
AOÛT 23, 24	Grandson	Une fête au château

✓✓✓✗✗✗
v a u d 2 0 0 3 . c h

Bicentenaire >
Les spectacles
de l'été





Les effets des bilatérales sur les marchés publics



Le 1er janvier 1996 est entré en vigueur l'accord OMC sur les marchés publics (AMP) auquel la Suisse a adhéré avec 25 autres pays occidentaux. La loi fédérale (LMP) et son ordonnance d'application (OMP) inspirent fortement les règles cantonales dont celles du Canton de Vaud adoptées sous forme d'une loi le 24 juin 1996 par le Grand Conseil et son règlement d'application adopté le 8 octobre 1997 par le Conseil d'Etat. L'entrée en vigueur pour nous de l'AMP survient le 1er décembre 1997 de même que le décret d'adhésion à l'AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics) qui soumet les Communes à cet accord. A ce stade on constate une règle commune pour les seuils dits internationaux tandis qu'il existe une grande disparité des seuils cantonaux. Les récentes négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne nous contraignent aujourd'hui à modifier nos législations. Cela représente une opportunité de revoir aussi les accords intercantonaux qui compliquent actuellement le travail des soumissionnaires appelés à répondre à des appels d'offres dans plusieurs Cantons avec des écarts contraires aux soucis premiers de libre concurrence.

En ce sens le DINP consulte actuellement ses partenaires dont l'AVIATCO sur son projet d'adhésion au nouvel accord intercantonal, la révision de la loi et du règlement sur les marchés publics.

Principalement les modifications sont l'ouverture des marchés des Communes aux soumissionnaires européens, le changement des seuils et la méthode de calcul pour les marchés non soumis aux accords internationaux, l'introduction d'une procédure sur invitation et la soumission de tous les marchés publics à la législation (voir tableau).

Pour mémoire en dessous des seuils internationaux dans la loi vaudoise actuelle le seuil pour les marchés de construction se situe entre CHF 1'000'000.- et CHF 9'575'000.-

Les nouveaux seuils pour les Communes:

OMC	Marchés de fournitures	Marchés de services	Marchés de constructions
Communes	CHF 383'000.-	CHF 383'000.-	CHF 9'575'000.-
Ets. publics Eau, énergies Transports Communication	CHF 766'000.-	CHF 766'000.-	CHF 9'575'000.-
AIMP			
Gré à gré	CHF 100'000.-	CHF 150'000.-	CHF 150'000.- (SO) CHF 300'000.- (GO)
Invitation	CHF 250'000.-	CHF 250'000.-	CHF 250'000.- (SO) CHF 500'000.- (GO)
Ouverte ou sélective	dès CHF 250'000.-	dès CHF 250'000.-	dès CHF 250'000 (SO) dès CHF 500'000 (GO)

SO = second œuvre, GO = gros œuvre

Globalement si nous pouvons nous réjouir d'une harmonisation des seuils entre Cantons et de la clarification des seuils selon les types de procédures retenues, ces derniers sont, pour nous, toujours trop bas pour les marchés de construction. Cela compliquent inutilement le travail des Communes. Ce système nous incite à chercher les meilleurs moyens pour échapper aux marchés publics. Il en résulte une multiplication des procédures sélectives plus ou moins légères, l'utilisation forcée de clauses de minimis, le saucissonnage des projets et la montée en puissance de la grogne toujours continue des acteurs économiques locaux qui soumettent nos autorités à une grande pression... En résumé, la perte d'une partie de l'autonomie des Communes dans le choix de leurs mandataires avec les seuils maintenus trop bas sera encore exacerbée. La demande

impossible et à peine voilée de la préférence locale comme critère principal d'adjudication ne s'estompera donc pas, bien au contraire. On peut se demander ce que nous avons vraiment à gagner dans l'opération lorsque l'on considère les effets réels sur l'économie réalisée en regard avec notre travail au sein des administrations.

Nous craignons que le souci de transparence et de libre concurrence initial ne se mue en mouvement général de détournement des procédures avec des seuils non relevés de manière significative. L'AVIATCO invite les autorités qui soumettent le nouveau projet de loi en consultation à bien mesurer ce risque.

Texte >
Pierre Robyr

POINT FLASH

A la fin du mois d'avril, le Service de Justice, de l'Intérieur et des Cultes a dressé un premier bilan de l'introduction du vote généralisé par correspondance. Sur la base des indications fournies par les greffes municipaux et des analyses statistiques réalisées par le SCRIS à partir de ces données, il apparaît très nettement que le taux de participation des votants a progressé d'environ 10%. Par ailleurs, le pourcentage des votants qui accomplissent leur devoir civique par correspondance est en constante augmentation depuis une année: 80% en juin 2002 et 93% en février 2003. Les chiffres relatifs aux votations du 18 mai 2003 ne sont pas connus au moment de la rédaction de cet article, excepté la participation au scrutin, qui s'élève à 48,8%. Le Canton de Vaud, depuis l'introduction du vote par correspondance se situe, à chaque élection, au-dessus de la moyenne suisse quant à la participation de ses citoyens aux divers scrutins fédéraux.

Cette situation démontre un changement radical dans le comportement des électeurs, puisque jusqu'en 2001, l'ancien système de vote par correspondance n'était utilisé que par 14% des votants et que 18% d'entre eux votaient de manière anticipée, soit 32% des votants participaient au scrutin avant le jour officiel de la votation. Ce changement dans les habitudes de vote des électeurs est manifeste partout dans le canton, alors que l'on s'imaginait que le vote par correspondance séduirait d'abord les citadins et qu'il rencontrerait quelques réticences dans les zones rurales.

Or, un écart minime sépare les villes des campagnes en matière de vote par correspondance: 5% seulement. On constate que 324 des 382 communes vaudoises ont un taux de vote par correspondance supérieur à 80%. 18 communes totalisent même 100% de votants par correspondance en février 03: Bercher, Chevilly, Malapalud, Suchy, Chesalles-sur-Moudon, Henniez, Ropraz, Vuibroye, Marnand, Rossenges, Tannay, Yens, Oron-le-Châtel, Oulens-sur-Lucens, Arrioules, Gressy, Neyruz-sur-Moudon, Fontaines-sur-Grandson.

Parmi les communes urbaines à fort pourcentage de votes par correspondance, supérieur à la moyenne cantonale, on peut citer Lausanne (94,5%), Orbe (97,8%) et La Tour-de-Peilz (97,7%).

En moyenne, il n'y a guère plus de 7% des votants qui se rendent physique-



Vote par correspondance > bilan après une année

ment au bureau de vote. 4 communes apparaissent, à cet égard, comme des bastions de résistance à ce nouveau système: Romairon, Vaugondry, Seigneux et Treytorrens, le local de vote y attire encore plus de 50% des participants au scrutin. Mais ce phénomène reste marginal, dans la mesure où ces 4 communes ont une population totale inférieure à 500 habitants.

Quant au moment du vote, on remarque qu'un quart des électeurs vote dès réception du matériel et que 60% d'entre eux attendent la dernière semaine pour renvoyer leur enveloppe de vote. Les partis politiques et autres mouvements d'opinion ont donc de quoi être rassurés même si les campagnes de votation commencent désormais plus tôt, elles peuvent influencer le vote des électeurs jusqu'au jour du scrutin. Un démenti est donc apporté à ceux qui pensaient que tout était scellé dès les premiers jours d'ouverture du vote par correspondance.

Alors que le taux de votes non conformes était inférieur à 1 % avant l'introduction du nouveau système, il a passé à 2,6%. La carte de vote non signée et/ou non datée ou portant la date d'expédition plutôt que la date de

naissance constitue l'erreur la plus fréquente et concerne 60% des bulletins annulés. Des mesures ont été prises, en accord avec les communes, pour en réduire le nombre: un avis spécial a été joint au matériel envoyé pour les votations du 18 mai 2003. Il semble que cette mesure ait permis de diminuer sensiblement le nombre des bulletins nuls.

La mise en place du nouveau système de vote par correspondance a occasionné un travail considérable pour les administrations communales et cantonale. Des adaptations et des corrections ont été apportées et le seront encore, chaque fois qu'un problème nouveau apparaîtra. Néanmoins, il convient de remercier tous ceux qui ont collaboré à la mise en oeuvre de ce nouveau système de vote: leurs efforts n'ont pas été vains, puisqu'ils ont permis de vivifier le civisme des Vaudois, qui se déclarent, d'ailleurs, quasi unanimement, satisfaits de ce nouveau système, fort attendu, puisque 23 cantons avaient déjà introduit le vote généralisé par correspondance avant le Canton de Vaud...

«Le vote par correspondance a fait progressé le taux de participation d'environ 10%»



Votelec et les administrations communales

La mise en place de Votelec, dans toutes les communes du Canton de Vaud, ne s'est pas faite toute seule. La baguette magique de la marraine fée des secrétaires municipaux a eu quelques ratés. L'équipement des petits bureaux en matériel informatique, le changement de programme pour d'autres administrations ont été les tracas de la première heure. Dans la même foulée, essayer de joindre un collaborateur du DIRE pouvait prendre des heures. Au fil des mois et des votations, petit à petit, le système s'est amélioré.

Si la transmission des rôles ne pose plus de problème actuellement, il reste toutefois quelques détails à améliorer:

Les adresses des votants ne sont plus visibles sur l'enveloppe de transmission et les envois non affranchis sont à la charge des communes; à quand un envoi prévoyant le retour «affranchi à forfait»?

Il ne nous est toujours pas possible de reporter sur les cartes de vote les indications communales, l'Etat a eu suffisamment de temps pour améliorer le programme, il sera impératif de pouvoir accéder à cette fonction pour les élections fédérales.

Pour chaque votation, les instructions données aux administrations changent, une mise en évidence des modifications par rapport à la votation précédente simplifierait notre travail.

Beaucoup de bureaux communaux ont pris la peine, après chaque votation, d'avertir les électeurs dont les votes avaient été refusés de l'erreur qu'ils avaient faite. Ce travail supplémentaire a permis de diminuer sensiblement les votes annulés d'une fois à l'autre. La fiche explicative envoyée avec le matériel des votations du 18 mai a permis une diminution spectaculaire des votes non pris en compte par les administrations et nous tenons à remercier le DIRE de cette adjonction.

La transmission des données des votants ou le retour des cartes de vote posent un problème d'éthique et de confidentialité à nos administrations. A des fins statistiques, les procès-verbaux des votations ou élections devraient suffire à l'Etat. La nécessité d'effectuer des statistiques sur les personnes déposant un vote dans une urne ou une boîte aux lettres nous semble inappropriée alors que le but du vote généralisé par correspondance est de permettre aux citoyens d'effectuer leur devoir civique de manière plus simple et plus rapide. Et surtout de les inciter à le faire.

En conclusion, nous ne pouvons pas affirmer que le vote par correspondance a contribué à l'augmentation du nombre de votants, nous avons le sentiment que les sujets soumis ont plus d'importance que le système choisi.

Cours à l'intention des boursiers, municipaux et conseillers communaux intéressés

La session 2003 a débuté en avril avec une journée consacrée à la clôture des comptes 2002. Elle se poursuivra dès le mois de septembre avec la préparation du budget 2004, puis avec les cours spécifiques selon le calendrier ci-dessous. Les cours ont lieu, le jeudi, dans les locaux du Centre de formation Virgile à Vevey. La durée de chaque cours est d'une journée.

- 4 septembre 2003
préparation du budget 2004
- 11 septembre 2003
le compte de fonctionnement
- 18 septembre 2003
le compte des investissements
- 2 octobre 2003
lecture et structure du bilan
- 9 octobre 2003
exercices pratiques
- 30 octobre 2003
le décompte TVA dans les collectivités publiques
- 13 novembre 2003
analyse et planification financières, cours théorique
- 20 novembre 2003
analyse et planification financières avec Microsoft Excel

Pour tout renseignement, notamment le contenu détaillé des cours ainsi que les formules d'inscription, veuillez vous adresser à:

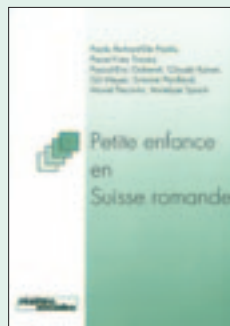
Pierre Busset
Rue du Léman 2
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42
Fax 021 971 15 43

E-mail: pierre.busset@grandvaux.ch

Matériel de vote

Enveloppe de transmission
Voir instructions au verso

POINT BIBLIO



● Le Grand Conseil Vaudois de 1803

de **Pierre-Yves Favez et Gilbert Marion**
Cercle vaudois de généalogie

Cet ouvrage a été édité pour marquer le Bicentenaire de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération en tant qu'Etat souverain et pour rendre hommage à ceux qui se sont rassemblés ce fameux 14 avril 1803 dans la salle de l'Hôtel de Ville de Lausanne.

La première partie de ce livre consiste essentiellement en la description d'un système électoral compliqué, avec pour fil conducteur les articles de la constitution vaudoise de 1803 relatifs au Grand Conseil.

La seconde partie comporte: les notices biographiques des élus de 1803, 1808 et 1813, les listes des députés qui ont siégé au début des législatures de 1803, 1808 et 1813 et la liste des candidats élus (ils sont plus nombreux que ceux qui ont finalement siégé) en 1803 et 1808.

● Petite enfance en Suisse romande

de **Paola Richard-De Paolis, Pierre-Yves Troutot, Pascal-Eric Gaberel - Claude Kaiser, Gil Meyer, Simone Pavillard, Muriel Pecorini, Annelise Spack**
Réalités sociales - 307 pages

Il s'agit d'une enquête sur les institutions, les politiques et les pratiques de la prime éducation. Cet ouvrage propose un état des lieux en Suisse romande. Il analyse les enjeux sociaux et éducatifs qui peuvent guider les choix. Un dossier solide pour celles et ceux qui s'intéressent à ces problèmes d'avenir, au moment où l'Etat de Vaud «s'apprête à» «vient de» lancer la consultation sur le rapport Métrailler et le projet de loi sur l'accueil de la petite enfance qui en découle.

● Introduction à l'Urbistique

de **Jean-Marc Revaz - Genève - Bâle - Munich, Helbing & Lichtenhan 2002 - 108 pages**

Travail de réflexion, mené en collaboration avec l'équipe du CREM de Martigny: l'urbistique consiste, en quelque sorte, dans l'application systémique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à la gestion des problèmes urbains.

Grâce aux technologies modernes (micro informatique, télétransmission, outils d'aide à la décision), les gestionnaires urbains sont capables de mesurer les phénomènes qui font vivre la ville, de les analyser et de les comprendre et d'opérer les bons choix qui permettront d'améliorer le fonctionnement de leur ville. Cet ouvrage explicite la façon dont les multiples réalités urbaines sont imbriquées les unes dans les autres, la plupart du temps complémentaires, mais parfois aussi antagonistes. Il sensibilise le lecteur à la nécessité de tenir compte de tous ces éléments afin de développer des projets cohérents et durables.

....et pour rire ou sourire:

● Guide enluminé et illuminé du Pays de Vaud

de **Luc Binet - Lausanne, Favre, 2002 - 224 p.**

Ouvrage satirique qui tourne en dérision certains aspects de la réalité vaudoise et du caractère de ses habitants. Ce livre doit être lu au deuxième degré, avec tout le recul nécessaire pour en apprécier l'humour corrosif et grinçant, non dépourvu de sympathie à l'égard des travers des Vaudois. L'ouvrage comporte également un lexique vaudois-français comportant plus de 800 entrées, d'Abbaye à Zwieback. A lire à la plage ou sous un parasol, au fond du jardin!

● Vaud sous l'acte de Médiation 1803-1813 - La naissance d'un canton confédéré

Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 2002 - 122 pages

Edité à l'occasion du Bicentenaire du Canton de Vaud, cet ouvrage rassemble des articles rédigés par plus de cinquante personnalités provenant d'horizons les plus divers, sur une palette de sujets en relation avec la période de la Médiation. On y trouve, notamment, une très intéressante contribution de Me Jacques Haldy sur «Les communes vaudoises au XIXe siècle».

Richement illustré, ce livre brosse un portrait inédit et varié sur le Canton de Vaud d'il y a deux siècles. Il est destiné aussi bien aux historiens qu'au grand public.

● Les Constitutions vaudoises 1803-2003, Miroir des idées politiques

Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 2003 - 123 pages

Deuxième des 3 ouvrages publiés par la Bibliothèque Historique Vaudoise à l'occasion du Bicentenaire du Canton de Vaud, cette publication collective réunit les études de 19 chercheurs, juristes, politologues et historiens qui se sont, chacun, penchés sur un aspect particulier de l'une ou l'autre des cinq constitutions qui ont jalonné les 200 ans d'existence du Canton de Vaud et qui ont mis en lumière le climat politique et les débats politiques dans lesquels ces textes ont été élaborés. On y trouve, également de Me Jacques Haldy, des réflexions sur «l'autonomie communale du XIXe siècle à nos jours».

Un des attraits de l'ouvrage réside aussi dans le choix des illustrations qui l'agrémentent, dont plusieurs sont tirées de journaux satiriques vaudois du XIXe et du XXe siècle.

